

RP Rendite Plus
Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
Siège social : L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves
R.C.S. Luxembourg B 94.920

Le présent AVIS vous informe que l'

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

(l'« Assemblée ») de RP Rendite Plus (la « Société ») se tiendra au Siège social de la Société au 6A, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxembourg, le **vendredi 18 janvier 2013 à 11h45 (heure de Luxembourg)** afin de considérer et de voter sur les points suivants :

Ordre du jour

1. Acceptation du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Réviseurs d'entreprises indépendants et approbation des états financiers ainsi que de l'affectation des revenus (le cas échéant) pour l'exercice comptable clos le 30 septembre 2012.
2. Décharge du Conseil d'administration de la Société dans l'exercice de son mandat au cours de l'exercice comptable clos le 30 septembre 2012.
3. Approuver la rémunération des Administrateurs pour l'exercice clos le 30 septembre 2012.
4. Réélection de Messieurs Jean-Christoph Arntz, Herbert Wunderlich et Daniel Lehmann en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle.
5. Réélection de KPMG Luxembourg S.à r.l. en qualité de Réviseurs d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle.
6. Etude de tout autre point qui peut être soumis de manière opportune à l'Assemblée.

Vote

Les résolutions de l'Ordre du jour de l'Assemblée ne nécessiteront aucun quorum et seront votées à la majorité des voix exprimées au cours de l'Assemblée. Les obligations de quorum et de majorité seront déterminées en fonction du nombre d'actions en circulation au 13 janvier 2013 minuit CET (la « Date d'enregistrement »). Les droits de vote des Actionnaires seront déterminés en fonction du nombre d'actions détenues à la Date d'enregistrement.

Modalités de vote

Sont autorisés à assister et voter à l'assemblée les actionnaires qui peuvent fournir une confirmation du nombre d'actions qu'ils détiennent par le biais de leur banque ou établissement dépositaire à la Date d'enregistrement à l'Agent de transfert RBC Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, 4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, cette confirmation devant arriver au Luxembourg au plus tard à 11 heures (heure de Luxembourg) le 16 janvier 2013.

Tout actionnaire autorisé à assister et voter à l'assemblée est en droit de nommer un mandataire pour voter en son nom. Afin d'être valable, le formulaire de procuration doit être dûment complété et signé de la main du mandant ou de son représentant ou si le mandant est une société, sous son sceau ou de la main d'un de ses dirigeants dûment autorisé, et envoyé à l'Agent de transfert RBC Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, 4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, ce formulaire devant arriver au Luxembourg au plus tard à 11 heures (heure de Luxembourg) le 16 janvier 2013.

Les formulaires de procuration devant être utilisés par les actionnaires inscrits au registre peuvent être obtenus auprès de l'Agent de transfert RBC Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, 4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg. La personne nommée en tant que mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire de la Société. La nomination d'un mandataire n'empêche pas un actionnaire d'assister à l'assemblée.

Des exemplaires du rapport annuel audité de la Société sont disponibles pour consultation au siège social de la Société. Les actionnaires peuvent également demander à ce qu'un exemplaire de ce rapport leur soit envoyé.

Senningerberg, décembre 2012

Par ordre du Conseil d'administration

Le présent avis aux actionnaires est une traduction de l'avis aux actionnaires original publié le 14 décembre 2012 dans le Mémorial, le journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. En cas d'incohérences ou d'ambiguïtés d'interprétation dans la traduction, la version originale anglaise fera foi dès lors qu'elle n'enfreint pas la législation locale de la juridiction concernée.